

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil dix sept, le cinq décembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI, Mme Nathalie VAISSIERES, Mme Yvette CHARDENAS.

Étaient absents excusés : M. Eric BOIX, Mme Agathe CASANOVA , M. Georges DANIEL , M. Philippe GENTILI , M. Stéphane SOLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Eric BOIX en faveur de Mme Jacqueline LINDER, M. Georges DANIEL en faveur de Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Philippe GENTILI en faveur de Mme Nathalie VAISSIERES, M. Stéphane SOLER en faveur de M. Olivier RINALDI.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2017 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

Remarque d'un conseiller municipal concernant le point 2 du procès-verbal du 24 octobre 2017 en ce sens que le montant des honoraires du maître d'oeuvre sont élevés.

---

### **1) Convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard**

Au vu des contraintes techniques, juridiques et financières que rencontrent les élus, le Département du Gard a créé une agence exclusivement réservée aux collectivités (techniciens experts) mis à disposition pour répondre aux sollicitations des élus.

Considérant l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance, le conseil municipal décide :

- d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard
- d'approuver la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **2) Demande de garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 6 logements sociaux "Le Clair Bois"**

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis d'aménager avait été accordé à la "SAS Foncière BAMA" lieu-dit "Palus Nord" qui comprenait notamment la construction de 6 logements sociaux.

"Un Toit pour Tous" va acquérir auprès de la Société NIMAZUR les logements (vente en l'état de futur achèvement).

Cet organisme sollicite la Commune de Saint-Victor-la-Coste pour une garantie d'emprunt de 50% des emprunts à contracter

La garantie d'emprunt concerne 4 prêts à contracter par UN TOIT POUR TOUS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

**PLAI**

\* Montant du prêt : 238 205,00 €

\* Durée totale du prêt : 40 ans

#### **PLAI FONCIER**

\* Montant du prêt : 61 518,00 €

\* Durée totale du prêt : 50 ans

#### **PLUS**

\* Montant du prêt : 500 009,00 €

\* Durée totale du prêt : 40 ans

#### **PLUS FONCIER**

\* Montant du prêt : 123 036,00 €

\* Durée totale du prêt : 50 ans

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à UN TOIT POUR TOUS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir 50% des charges de l'emprunt (annuités).

L'assemblée délibérante de Saint-Victor-la-Coste accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 922 768,00 € souscrit par UN TOIT POUR TOUS.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **3) Cession parcelles AD 486 par Mr Vincent CHARMASSON, AD 491 par SCI CEVENNES et VENTOUX, AD 481 par Mrs Jean-Luc et Michel GEBELIN à la COMMUNE quartier Saint Anne**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du PLU, un emplacement réservé pour la commune a été créé pour l'ouverture d'une voie desservant les futurs lots de la zone d'activité de Saint Anne, secteur Ouest.

Un document d'arpentage a été établi par le Cabinet Lessenne-Martinez, Géomètres à Bagnols sur Cèze faisant apparaître la bande de terrain que les propriétaires proposent de céder à la commune pour 1 € chacune :

- Section AD 486 : 104 m<sup>2</sup> ; cession Vincent CHARMASSON/COMMUNE

- Section AD 491 : 338 m<sup>2</sup> ; cession SCI CEVENNES et VENTOUX/COMMUNE

- Section AD 481 : 474 m<sup>2</sup> ; cession Jean-Luc et Michel GEBELIN/COMMUNE

Chaque conseiller a eu un plan détaillé de l'opération.

Le conseil municipal accepte la cession des parcelles nommées ci-dessus et désigne Me TURCY, Notaire à Connaux pour établir l'acte.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **4) Risque prévoyance**

Monsieur le Maire explique qu'un courrier a été reçu en Mairie le 25.10.2017 du Centre de Gestion du Gard nous informant que la convention de participation en prévoyance en partenariat avec INTERIALE MUTUELLE/GRAS SAVOYE signé en 2012 a été rompue par INTERIALE avec effet au 01.01.2018.

Chaque salarié qui avait adhéré à cette mutuelle devra donc se rapprocher d'une mutuelle ou d'une assurance de son choix afin d'adhérer à un contrat individuel à compter du 01.01.2018.

---

### **5) Présentation action habitat et solidarité de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**

Monsieur le Maire présente par diaporama les actions dont il a la charge à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, en matière de l'habitat et des solidarités.

---

### **6) Questions diverses**

#### **\* Résultats ouvertures de plis :**

Fournitures scolaires : Sté LACOSTE retenue

Fournitures de bureau et bibliothèque : Sté LACOSTE retenue

Fournitures administratives : Sté FABREGUES retenue

#### **\* Vente de bois par la commune**

Suite à la mise en vente de bois par la commune, il a été reçue en Mairie 5 offres de prix allant de 200 € à 655 €.

Le bois a été attribué à la personne ayant proposé la somme de 655 €.

**\* Sous-commission Départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP**

2 dossiers ont été présentés à la sous-commission : 1 pour l'Eglise et 1 pour la Maison des Eaux.

La maison des Eaux a reçu un avis favorable pour le projet présenté.

Le projet présenté pour l'Eglise a également été accepté, y compris la demande de dérogation permettant de ne pas créer de rampe fixe d'accessibilité à l'intérieur.

**\* Questions des conseillers**

- Qu'en est-il de l'agrandissement de la RD entre Saint-Victor et Laudun : pas de nouvelles

- Plusieurs villages instaurent le compostage collectif : quid de Saint-Victor ? C'est effectivement un dispositif intéressant qui nécessite une maintenance régulière et donc du personnel affecté à cette tâche.

- La haie de cyprès rue du Pouts des Horts a été élaguée et trop rabaissée. Les côtés vont être élagués dans la continuité pour reformer la haie. Il convenait de dégager les lanternes de l'éclairage public.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H10